





Tarif dès le 1er janvier 2009

## **REDEVANCE FIXE**

La redevance est basée sur le calibre du compteur. Annuellement, elle s'élève à CHF 50.00 auxquels est ajouté le produit de 16 fois le calibre en millimètres du compteur. Elle est facturée également en l'absence de consommation. Toute fraction de mois compte pour un mois.

Redevance fixe calculée mensuellement (CHF/mois)	TVA exclue		TVA 2.4 % incluse*
Calibre en mm	Anciens prix depuis le 1.6.2006	Nouveaux prix	
20	25.83	30.83	31.57
25	31.25	37.50	38.40
32	38.83	46.83	47.96
40	47.50	57.50	58.88
50	58.33	70.83	72.53
60	69.17	84.17	86.19
65	74.58	90.83	93.01
80	90.83	110.83	113.49
100	112.50	137.50	140.80
150	166.67	204.17	209.07

## **EAU POTABLE**

Prix de l'eau potable consommée	TVA exclue		TVA 2.4 % incluse*
	Ancien prix depuis le 1.6.2006	Nouveau prix	
Par m <sup>3</sup> (CHF)	1.21	1.83	1.87

## **TAXES**

Taxes et redevances additionnelles en CHF/m <sup>3</sup>	TVA exclue	TVA incluse*
Taxe d'épuration	1.40	1.50 (TVA 7.6 %)
Redevance cantonale sur l'eau potable	0.70	0.70 (non soumis)

\* prix arrondis

## **CE QU'IL FAUT** SAVOIR

Le nouveau tarif de l'eau décidé par le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel est introduit au prorata temporis de la période de facturation.

Viteos SA - Tél. Accueil clients O\_NE\_2009 Janvier 2009